

Philippe ASKENAZY

CNRS-ENS-Centre Maurice Halbwachs

Rapporteur référent sur l'étude réalisée par TEPP, membre du comité de suivi du CICE :

« Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et l'activité des entreprises : une nouvelle évaluation ex post pour la période 2013-2015 »

Commentaires sur les travaux de TEPP (livrés le 20 septembre 2017)

Suite aux évaluations présentées au comité en septembre 2016 puis aux travaux complémentaires de mars 2017, les équipes ont prolongé leurs études. Elles ont à nouveau fait preuve d'une grande réactivité, aidées par les administrations productrices de données.

L'apport essentiel de ces nouveaux rapports est d'intégrer une année supplémentaire dans l'analyse - 2015 - disponible depuis à peine deux mois, ce qui a imposé des délais très brefs de production et d'analyse des documents par les rapporteurs !

L'équipe TEPP a également proposé de nouvelles variantes de robustesse. La méthode générale demeure toutefois inchangée. Mes commentaires de septembre 2016 et mars 2017 sont donc toujours largement d'actualité :

- rapport du 27 septembre 2016, **disponible en ligne sur le site de France Stratégie** ;
- **rapport du 21 mars 2017, disponible sur le site de France Stratégie.**

Quatre points notables ressortent de ce nouveau rapport :

1. L'introduction de l'année 2015 ne modifie pas sensiblement les résultats précédents qui ne portaient que sur 2013-14. De nouveaux effets significatifs par exemple sur les marges des entreprises n'apparaissent pas. De même, la nouvelle variante considérant un échantillon cylindré sur une décennie et permettant donc sur ce champ une analyse dite en triple-différence donne des estimations qualitativement similaires.
2. Concernant l'emploi, l'effet estimé positif sur le quartile le plus bénéficiaire du dispositif demeure faible. A noter que les analyses ne permettent pas d'affirmer une montée en puissance ou un essoufflement du dispositif au-delà de 2014 : il n'y a pas de signaux robustes d'une accélération des créations d'emplois en 2015, ni d'une décélération.
3. Des résultats entre LIEPP et TEPP restent qualitativement divergents, par exemple un impact positif pour l'emploi des cadres chez LIEPP, pour l'emploi des ouvriers chez TEPP. Mais une fois de plus, l'imprécision des estimations fait que leurs résultats ne sont pas incompatibles

statistiquement. Pris ensemble, ils suggèrent des effets au mieux faibles et probablement très hétérogènes.

4. L'étude de l'INSEE montre justement une hétérogénéité sectorielle importante dans l'usage du CICE pour moduler ou non les prix. A la demande du comité de pilotage, TEPP a procédé à une première tentative d'évaluation à partir d'une typologie binaire – baisse ou non des prix des secteurs issue du travail de l'INSEE. Les résultats ne sont guère intuitifs mais TEPP a raison de souligner que l'étude de l'INSEE sur des données de prix porte sur des entreprises de en moyenne bien plus grande taille que celle de l'échantillon exploité par TEPP. Cela inviterait dans un premier temps à recommencer l'analyse de TEPP sur un échantillon dont les caractéristiques se rapprocheraient de l'INSEE.

TEPP dispose désormais d'une expertise lui permettant de prolonger ses évaluations d'une année sur l'autre de manière aussi performante qu'en 2017. Si l'évaluation du CICE se poursuit, un saut méthodologique qualitatif pourrait consister à construire une typologie fine et robuste des réactions des entreprises. Cela pourrait aider à éclairer la construction d'une politique plus ciblée dans un contexte d'annonce gouvernementale d'un remplacement du CICE à l'horizon 2019.